

REGLEMENT MARATHON

Mise à jour juin 2007

ARTICLE 1 La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de l'A.S.C.E.F. La compétition est ouverte à tous les licencié(e)s A.S.C.E.F répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur de l'A.S.C.E.F.

ARTICLE 2 Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 3 Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 4 Le contrôle technique des épreuves sera assuré par des commissaires et des chronométreurs officiels. A défaut, capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, des bénévoles chargés d'encadrer la course.

ARTICLE 5 L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 7 En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante, son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8 Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 9 L'A.S.C.E.F. sera représentée, au Challenge National, par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge A.S.C.E.F. à l'équipe Challenger.

ARTICLE 10 Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 11 La distance de l'épreuve, pour toutes les catégories, est la distance officielle du marathon soit 42 Km 195.

ARTICLE 12 Pour les classements par équipes, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

	<u>Seniors</u>	<u>Vétérans</u>
Hommes	- 40 ans	Vétérant 40 ans – 49 ans Vétérant 50 ans et plus
Dames	regroupement de toutes les concurrentes en une seule catégorie.	

Pour les classements individuels, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

	<u>Seniors</u>	<u>Vétérans</u>
Dames et Hommes	- 40 ans	V1 40 – 49 ans V2 50 – 59 ans V3 60 ans et plus

ARTICLE 13 Outre le classement général, l'organisateur établira pour chaque catégorie, des classements individuels. Ces classements seront portés à la connaissance des participants.

ARTICLE 14 Un Challenge National A.S.C.E.F. sera attribué, dans chaque catégorie de concurrents, à l'équipe dont le total des temps des trois premiers coureurs sera le plus faible.

ARTICLE 15 Un Challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans chaque catégorie. En cas d'égalité, au total de l'addition des places, le challenge entreprise reviendra à l'entreprise qui aura enregistré le plus de premières places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2èmes places, puis le plus de 3èmes places... et ainsi de suite en descendant dans les résultats jusqu'à obtention d'un résultat.

ARTICLE 16 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge ASCEF par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge ASCEF (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de l'ASCEF pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Trophées par équipe : Outre le Challenge ASCEF qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur de l'année par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge ASCEF par équipe.